



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Title - Sujet</b> SERVICES DE CONTRÔLE DE LA FAUNE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0133-19H014/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0133-19H014	<b>Date</b> 2019-02-07
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-249-7680	
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-8-41145 (249)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-03-04</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cress, Christine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic249
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 514-9294 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 19 WING COMOX WING OPS, ATC BLDG 239 LAZO British Columbia V0R2K0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification apportée à la demande de soumissions vise à répondre aux questions reçues des soumissionnaires potentiels et à apporter des changements au document de demande de soumissions comme suit :

QUESTION N° 1 :

Objet : Critère technique coté 4.1.1.2 : pouvez-vous définir la différence entre la côte et la côte ouest?

RÉPONSE :

Côte : Une côte autre que la côte ouest du Canada à proximité d'un plan d'eau salée.

Côte ouest : Littoral de la Colombie-Britannique à proximité de l'océan Pacifique.

QUESTION N° 2 :

Est-il possible de recevoir la totalité ou une partie des documents mentionnés aux sous-paragraphes 3 a), b), c), d) et g) à la section 1 de l'annexe A?

RÉPONSE :

Référence A : Ci-joint.

Reference B : [http://corpsec.mil.ca/admfincs/subjects/cfao/034-46\\_f.asp](http://corpsec.mil.ca/admfincs/subjects/cfao/034-46_f.asp)

Référence C :

[http://winnipeg.mil.ca/cms/Files/8773093\\_Aerodrome%20Wildlife%20Control%20Manual\\_2013update-final\\_FR%20\(2\).pdf](http://winnipeg.mil.ca/cms/Files/8773093_Aerodrome%20Wildlife%20Control%20Manual_2013update-final_FR%20(2).pdf)

Référence D :

[http://rcaf.mil.ca/assets/RCAF\\_Intranet/docs/fr/flight-safety-fr/manuals-mod/a-ga-135\\_001\\_aa\\_001\\_18\\_fr\\_v0.pdf](http://rcaf.mil.ca/assets/RCAF_Intranet/docs/fr/flight-safety-fr/manuals-mod/a-ga-135_001_aa_001_18_fr_v0.pdf)

Référence G : Ci-joint.

QUESTION N° 3 :

Paragraphe 22 à la section 1 de l'annexe A : On parle d'« impérativement [...] un délai de quinze (15) minutes le reste du temps » pour le délai d'intervention. Est-ce qu'on signifie par là 24 heures sur 24, 7 jours sur 7?

RÉPONSE :

Oui, le délai d'intervention maximal est de 15 minutes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

QUESTION N° 4a :

Paragraphe 30 à la section 1 de l'annexe A : des méthodes particulières sont-elles nécessaires pour la surveillance des mammifères?

RÉPONSE :

Aucune méthode particulière n'est précisée.

QUESTION N° 4b :

S'agit-il de petits mammifères (p. ex. des campagnols), de grands mammifères (p. ex. des coyotes) ou des deux?

RÉPONSE :

Les deux. Reportez-vous au paragraphe 20 (Recensement de la faune) à la section 1.

QUESTION N° 4c :

Quels types de recensements sont requis? À quelle fréquence?

RÉPONSE :

Le type de recensements et leur fréquence sont à la discrétion de l'entrepreneur, tant qu'il peut dûment remplir et soumettre les appendices 1 à 3 de l'annexe A (c.-à-d. qu'un registre quotidien, des sommaires mensuels et des rapports annuels sont envoyés à l'officier de contrôle de la circulation aérienne de l'escadre ou à la personne désignée).

QUESTION N° 4d :

Les recensements doivent-ils être effectués à l'aéroport, sur la base et dans les zones adjacentes?

RÉPONSE :

Reportez-vous au paragraphe 8, Lieux visés à la section 1 de l'annexe A. Toutefois, les recensements se concentreront normalement sur l'aéroport lui-même, dans les limites de la clôture périphérique.

QUESTION N° 5a :

Au paragraphe 35 à la section 1 de l'annexe A, quelle est la taille du bâtiment?

RÉPONSE : Environ 3 mètres (10 pieds) sur 6 mètres (20 pieds). Vous trouverez ci-joint un plan du bâtiment 292 Bird Man (« baraque Birdman ») sur lequel les dimensions sont indiquées.

QUESTION N° 5b :

Bien que le bâtiment fourni ne soit pas meublé, les coûts comme l'électricité, le chauffage, le téléphone et Internet sont-ils inclus?

RÉPONSE :

Le chauffage, l'eau chaude, l'électricité et une ligne téléphonique sont inclus, mais pas Internet.

QUESTION N° 6 :

Paragraphe 51 à la section 1 de l'annexe A : Pouvez-vous donner un exemple de frais liés aux inspections?

RÉPONSE :

Exemple : frais d'inspection des véhicules

QUESTION N° 7 :

Objet : Paragraphes 66 et 67 à la section 1 de l'annexe A : L'emplacement des documents de référence doit être corrigé.

RÉPONSE :

Au paragraphe 66, le document de référence se trouve à l'appendice 1 de l'annexe A.  
Au paragraphe 67, le document de référence se trouve à l'appendice 2 de l'annexe A.

QUESTION N° 8 :

Objet : Paragraphe 12 à la section 2 de l'annexe A : Combien de temps devrait-on prévoir pour le cours et l'examen de conduite préventive sur les aires de trafic?

RÉPONSE :

Un maximum de deux jours civils (environ 15 heures).

QUESTION N° 9 :

Objet : Paragraphe 22 à la section 2 de l'annexe A : Quels autres modes de transport sont recommandés pour la zone?

RÉPONSE :

Conformément à ce qui est énoncé dans le paragraphe 2 à la section 3 de l'annexe A, un véhicule à quatre roues motrices tout-terrain léger est requis. Si un tel véhicule ne peut pas accéder à une zone, on s'attend à ce que l'entrepreneur s'y rende à pied.

QUESTION N° 10 :

Dans la présente demande de propositions (DP), à la section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires, le mot « an » est utilisé pour définir les qualifications du soumissionnaire et de l'employé expérimenté responsable du contrôle de la faune. Cette exigence nécessite que des services aient été rendus pendant les quatre saisons de l'année. Le terme « an » fait-il référence à un exercice financier complet ou peut-il s'appliquer si un soumissionnaire ou un employé expérimenté responsable du contrôle de la faune a occupé des postes saisonniers pendant de nombreuses années et que le cumul de cette expérience équivaut aux deux ou quatre années d'expérience requises? Il semblerait que pour être respectée, la qualification exige une année civile complète de travail plutôt que l'accumulation de plusieurs périodes pour totaliser un an. Pouvez-vous définir le terme « an » pour la présente DP?

RÉPONSE : Dans le contexte de la présente DP, le terme « an » est défini comme étant une période de 12 mois consécutifs afin que le soumissionnaire ait une expérience démontrée dans toutes les conditions saisonnières. Nous devons tenir compte à la fois des conditions météorologiques et des habitudes migratoires des oiseaux.

QUESTION N° 11 :

Objet : 1.1.2 : À quel moment du processus le soumissionnaire peut-il présenter les documents indiquant que la 19<sup>e</sup> Escadre est son répondant pour les cotes de sécurité?

RÉPONSE : Normalement, ce n'est qu'une fois que l'évaluation est terminée et que le soumissionnaire est recommandé pour l'attribution du contrat. De plus, la Direction de la sécurité industrielle acceptera uniquement les demandes de parrainage de l'autorité contractante ou d'une autre source digne de confiance au nom du soumissionnaire recommandé si ce dernier n'a pas déjà une cote de sécurité valide conformément aux exigences relatives à la sécurité énoncées dans la demande de soumissions. Le ministère client est chargé d'établir uniquement le niveau de sécurité requis, conformément à la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

Les modifications suivantes sont apportées au document de demande de soumissions :

Dans l'annexe C – Exigences en matière d'assurances :

AJOUTER LA CLAUSE SUIVANTE : Dans la PARTIE 2 :

AJOUTER LE PARAGRAPHE SUIVANT :

2.6 Visite facultative des lieux (le soumissionnaire doit choisir l'une des deux dates)

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux d'exécution des travaux. Des dispositions ont été prises pour que des visites de la 19<sup>e</sup> Escadre Comox à Lazo (C.-B.) se tiennent aux dates suivantes :

Le 13 février 2019 ou le 20 février 2019. Les deux jours, la visite des lieux commencera à 9 h, HNP.

L'adresse physique du lieu de rendez-vous est la « baraque MP », située à l'adresse suivante :

12<sup>e</sup> Escadre de la police militaire Comox  
Édifice 194, boul. Héritage  
Lazo (C.-B.) V0R 2K0

(Il s'agit du tout premier bâtiment sur la droite une fois que vous aurez passé l'entrée principale.)  
À partir de cet endroit, les soumissionnaires seront escortés autour de la base.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard 2 jours ouvrables avant la date de la visite prévue pour confirmer leur présence, la date choisie et le nom de la ou des personnes qui participeront à la visite, aux fins de coordination des laissez-passer de sécurité.

Les soumissionnaires pourraient devoir signer une feuille de présence.

Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant à l'une de ces deux dates. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.